



CQPM • Opérateur en fabrication additive : fils polymères ou métalliques



Produire - Réaliser

Conduite, réglage d'équipements industriels

MISSION(S) VISÉE(S) PAR LA QUALIFICATION

Contrairement à l'usinage qui consiste à enlever de la matière d'un bloc de matériau, la fabrication additive regroupe l'ensemble des procédés permettant de fabriquer des pièces, non plus à partir d'un bloc de matériau, mais à partir de matière première brute. Suivant les procédés, cette matière première se présente sous forme de poudre, de liquide, de pâte, de feuilles ou de filament. Elle sera transformée (liée, solidifiée, conglomérée ou fusionnée) sélectivement au cours du processus de fabrication, couche après couche, en suivant un modèle numérique pour créer la pièce tout en élaborant le matériau. On qualifiera, par comparaison, l'usinage de fabrication soustractive.

L'opérateur en fabrication additive fils polymères ou métalliques réalise la fabrication de pièces ou d'un système mécanique via la technologie additive.

ACTIVITÉS

En fonction des différents contextes et/ou organisations des entreprises, les missions ou activités du titulaire portent sur :

- *La préparation de production*
- *La réalisation d'une production en Fabrication Additive : fils polymères ou métalliques*



COMPÉTENCES

- 1) Approvisionner et préparer les éléments et équipements de production
- 2) Démarrer/arrêter un équipement de production
- 3) Réaliser la maintenance de 1er niveau du poste de travail
- 4) Mettre en place une production en fabrication additive
- 5) Réaliser une production en fabrication additive en utilisant les fils polymères ou métalliques
- 6) Réaliser des opérations préliminaires de post-traitements et de contrôle de pièces fabriquées avec des fils polymères ou métalliques

> Les interlocuteurs

- L'UIMM territoriale la plus proche
- Représentant des salariés
- Directement en entreprise
- Conseiller d'orientation
- Conseiller en évolution professionnelle : Pôle emploi, APEC...

> Identification

N° Cert. : 2021 327 R

État : Active

> Dispositif d'accès

Qui peut accéder à la certification ?

- Jeunes et adultes
- Salarié(e)s
- Intérimaires

Comment accéder à la certification ?

Par la formation

- Contrat de Professionnalisation
- POE Individuelle
- POE Collective
- Plan de développement des compétences